Nations Unies A/HRC/13/NGO/14

Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2010

Français, anglais et espagnol seulement

Conseil des droits de l'homme
Treizième session
1–30 mars 2010
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Exposé écrit* présenté par Amnesty International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[12 février 2010]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Merci de recycler

Checklist proposée par la Coalition d'ONG internationales contre la torture pour la sélection de candidats au mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Lors de la 15ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en septembre 2010, le président du Conseil doit nommer un expert indépendant des droits de l'homme au poste de Rapporteur spécial sur la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les candidatures à ce mandat devraient être proposées sur la base des critères techniques et objectifs que les titulaires de mandats des procédures spéciales doivent remplir, adoptés par la Décision 6/102 du Conseil des droits de l'homme (faisant suite à la décision 5/1 du Conseil). La Coalition d'ONG internationales contre la torture (CINAT)[1] a élaboré une liste d'éléments à prendre en considération en expliquant chaque critère dans le contexte du mandat sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La CINAT appelle les gouvernements, les ONG et autres institutions, y compris les réseaux professionnels, à utiliser la check-list ci-dessous pour repérer les candidats qui entrent en ligne de compte pour occuper le poste de Rapporteur spécial sur la torture, qui va devenir vacant. La CINAT prie instamment les gouvernements de faire un appel public à candidats, notamment au moyen d'annonces dans la presse, et de consulter la société civile au plan national avant de désigner des candidats.

Les ONG et autres institutions souhaitant désigner des candidats devraient envoyer les noms de candidats entrant en ligne de compte au Haut Commissariat aux droits de l'homme pour qu'ils soient inscrits sur la liste publique sur laquelle se base la nomination[2].

Checklist proposée par la CINAT pour la sélection de candidats au mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les candidats à ce mandat devraient être présentés sur la base de critères techniques, professionnels et autres.

La Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (HRC) établit des critères généraux qui sont « d'une importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat: a) compétence; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat; c) indépendance; d) impartialité; e) intégrité personnelle; et f) objectivité. »

La décision 6/102 du HRC établit quatre critères techniques et objectifs (compétences et expériences reconnues, compétences établies et flexibilité/ inclination et temps disponible) à prendre en considération dans la sélection des titulaires de mandats des procédures spéciales.

[1] Coalition d'ONG internationales contre la torture. Les organisations membres de la CINAT sont les suivantes: (par ordre alphabétique): Amnesty International (AI), Association pour la prévention de la torture (APT), Commission internationale de juristes (CIJ), Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT), Conseil International de Réhabilitation pour les Victimes de Torture (IRCT – The International Rehabilitation Council for Torture Victims), Redress Trust (REDRESS), Organisation mondiale cotre la torture (OMCT)

[2] http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/nominations.htm

La liste suivante d'éléments à vérifier doit servir d'aide interprétative de ces critères:

1. Qualifications (et compétences): diplômes et expérience professionnelle équivalente dans le domaine des droits de l'homme; bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans deux des langues officielles de travail des Nations Unies.

Checklist:

- Etudes universitaires ou diplôme équivalent dans un domaine directement lié au mandat, de préférence centré principalement sur le droit public international, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et/ou le droit pénal international;
- Publications scientifiques ou autres publications (articles, études, rapports, recherches ou tous autres écrits témoignant de connaissances approfondies) des questions relatives aux droits de l'homme pertinentes pour le mandat;
- Très bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans au moins deux des langues de travail de l'ONU (des connaissances de l'anglais, du français, de l'espagnol ou d'autres langues officielles de l'ONU telles que l'arabe, le chinois ou le russe seraient un atout);
- Expérience étendue dans l'art de parler en public (p. ex. dans des séminaires d'experts) et, dans l'idéal, dans la communication avec les médias, les gouvernements et autres parties intéressées.

2. Expertise requise: connaissance des instruments et normes internationales des droits de l'homme, connaissance des mandats institutionnels liés aux Nations Unies ou des activités d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme, expérience reconnue de travail dans le domaine des droits de l'homme.

Checklist:

- Connaissances approfondies dans le domaine du droit international et des normes des droits de l'homme;
- Au moins 10 ans d'expérience pratique et de responsabilités croissantes dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans la protection des personnes à risque et/ou le soutien aux victimes de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Bonnes connaissances du cadre juridique international et régional et de la jurisprudence pertinente en matière d'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du droit à la vie, des disparitions forcées, des droits à un procès équitable, aux réparations, y compris les compensations et la réinsertion des victimes, les poursuites et les sanctions à l'encontre des auteurs, ainsi que des mandats institutionnels des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme.

3. Compétences reconnues: compétences reconnues aux niveaux national, régional ou international, liées aux droits de l'homme.

Checklist:

- Connaissance des méthodes fondées sur les droits de l'homme en vue des visites des lieux de détention et des entretiens avec des personnes privées de liberté, et de préférence aussi expérience dans ces domaines, notamment dans des circonstances difficiles et dans divers pays;

- Capacité de mener une recherche théorique et sur le terrain, requise dans la conduite de missions d'information;
- Expérience étendue de l'analyse critique des informations et des données, permettant d'examiner les cas individuels et d'identifier les tendances existantes et faire des recommandations efficaces;
- Expérience dans le domaine du contact avec les victimes de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Expérience dans le domaine de la coopération avec les autorités responsables des personnes privées de liberté (y compris les gardiens de prison, la police, le personnel médical et autres fonctionnaires);
- Conscience des vulnérabilités particulières de groupes spécifiques (p. ex. femmes, enfants, membres des populations autochtones et autres populations socialement en marge qui courent un risque élevé de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants);
- Engagement à coopérer étroitement avec une série de parties intéressées, notamment les ONG.
- Une expérience dans le la manière d'aborder des cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants face à des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires serait aussi un atout.

4. Flexibilité/inclination et disponibilité de temps pour assumer de manière effective les fonctions lié au mandat et pour répondre à ses exigences, en incluant le fait d'assister aux séances de Conseil de Droits de l'homme.

Checklist :

- La volonté et la capacité de conduire des enquêtes de terrain, dans toutes les régions du monde, sur des cas allégués de torture et sur des phénomènes contribuant à la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (et notamment dans les lieux où les personnes sont privées de leur liberté et ceux dont l’accès est et où des victimes de torture ou de mauvais traitements pourraient se trouver);
- Un engagement démontré pour les droits de l'homme en général et en particulier à l'absolue et indérogeable interdiction de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Un engagement à soutenir l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité du mandat du Rapporteur Spécial;
- La volonté et la capacité de consacrer une part substantielle de son temps de travail à la réalisation du mandat, notamment deux à trois missions de visites de pays par an, la préparation et la présentation de rapports au Conseil de Droits de l'homme et à l'Assemblée Générale (et notamment le rapport annuel et les rapports de mission) et en assistant aux séminaires et à d'autres réunions de l'ONU;
- La volonté et la capacité d'agir d'urgence sur les cas ou les situations exigeant une attention immédiate.

La CINAT n'estime pas qu'un détenteur de mandat doive remplir chacun des critères des listes de contrôle ci-dessus. Mais les meilleurs candidats devraient en remplir un nombre substantiel. Ces listes de contrôle ne sont pas conçues comme étant exhaustives quant aux qualifications désirables pour le rôle de Rapporteur Spécial sur la Torture.